Marathon de la Liberté
12 rue de la chapelle
14000 CAEN
equipe@marathondelaliberte.fr

RÉGLEMENT OFFICIEL
MARATHON DE LA LIBERTÉ

OFFICIAL RULES & REGULATIONS
D-DAY LANDINGS MARATHON

Marathon de la Liberté
12 rue de la chapelle
14 000 CAEN
info@marathondelaliberte.fr

RÉGLEMENT OFFICIEL
MARATHON DE LA LIBERTÉ

Édition 2024

Article 1 – Organisation

La 37ème édition du Marathon de la Liberté se déroulera du 31 mai au 02 juin 2024. Le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté (COCL) organise Le Marathon de la Liberté, sous l'égide du Caen Athletic Club (CAC), membre de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), désigné comme club support.

Article 2 – Épreuves

Le Marathon de la Liberté regroupe 6 épreuves :

Vendredi 31 mai 2024	*Les Foulées de la Liberté* - 10h00* et 14h00* à Caen
Samedi 01 juin 2024	*La Rochambelle* – 19h00* à Caen
Dimanche 02 juin 2024	*10 km – Crédit Agricole Normandie* - Label Régional FFA - 8h40* à Caen *Semi-marathon Pegasus* - Label National FFA - 8h55* à Bénouville *Marathon de la Liberté* - Label National FFA - 9h10* à Courseulles-sur-Mer *Relais Marathon* - 9h10* à Courseulles-sur-Mer (Départ dans le sas 4h00)

** Horaires indicatifs*

Les Foulées de la Liberté sont organisées conjointement avec le service des sports de la Ville de Caen et réservées aux élèves des écoles caennaises. Les inscriptions sont gérées directement par le service des sports de la Ville de Caen.

Le Marathon, le Relais Marathon, le Semi-marathon, le 10 km et la Rochambelle (coureuse) sont conformes à la Règlementation des Manifestations de Running de la FFA.

Le Relais Marathon emprunte le parcours du Marathon de la Liberté. Les distances annoncées ne sont pas mesurées officiellement et peuvent être modifiées.

- Etape 1 : Courseulles-sur-Mer à Colleville-Montgomery (13,4 km)
- Etape 2 : Colleville-Montgomery à Blainville-sur-Orne (11,2 km)
- Etape 3 : Blainville-sur-Orne à Mathieu (7,8 km)
- Etape 4 : Mathieu à Caen (9,795 km)

Article 3 – Catégories d'âges

Les épreuves (hormis les Foulées de la Liberté) sont ouvertes aux participants licenciés et non licenciés, mais sont soumises à des limites d'âge :

- Marathon de la Liberté ouvert aux participants nés en 2004 et avant

Catégories : Espoir, Senior et Master

- Relais Marathon* ouvert aux participants nés en 2008 et avant

Catégories : Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master

- Semi-marathon Pegasus***** ouvert aux participants nés en 2006 et avant

Catégories : Junior, Espoir, Senior et Master

- 10 km – Crédit Agricole Normandie***** ouvert aux participants nés en 2008 et avant

Catégories : Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master

- Rochambelle***** ouverte aux coureuses nées en 2008 et avant, et marcheuses nées en 2017 et avant.

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé sur le Marathon, le Semi-marathon et le 10km.

** Pour toute inscription d'un participant de moins de 18 ans, le représentant légal devra certifier donner l'autorisation au mineur de participer, en cochant la case correspondante pendant l'inscription en ligne.*

Article 4 – Temps de course

Les participants disposent d'un temps limite pour réaliser la distance de l'épreuve :

- Le Marathon de la Liberté et le Relais marathon sont limités à 5H30 avec des temps limites de passage imposés au :
  - 10 ème km en moins de 1h20 ;
  - 15 ème km en moins de 2h00 ;
  - 20 ème km en moins de 2h40 ;
  - 25 ème km en moins de 3h18 ;
  - 30 ème km en moins de 3h56 ;
  - 35 ème km en moins de 4h35 ;
- Le Semi-marathon Pegasus est limité à 2h45 avec un temps de passage limite au 10 ème km en moins de 1h20 et au 15 ème km en moins de 2h00 ;
- Le 10 km – Crédit Agricole Normandie est limité à 1h30 avec un temps de passage limite au 3ème km en 30 minutes et au 6ème km en 55 minutes ;
- La Rochambelle ne dispose pas de temps limite.

Tout concurrent dépassé par la voiture balai est considéré hors course. Cette décision lui sera confirmée par un représentant de la course et matérialisée en lui demandant d'ôter son dossard. Tout concurrent qui se voit signifier qu'il est hors course devra se conformer aux règles de circulation du code de la route et sera sous son entière responsabilité.

Article 5 – Limite de participation par épreuve

Les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable, de :
- Marathon de la Liberté : 3000 inscrits ;
- Relais Marathon : 250 groupes de 4 personnes (1000 inscrits) ;
- Semi-marathon Pegasus : 5000 inscrits ;
- 10 Km – Crédit Agricole Normandie : 5000 inscrits ;
- Rochambelle : 7500 inscrites.

L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 6 – Tarifs d'inscription

Les tarifs TTC* applicables aux différentes épreuves sont :
- Marathon de la Liberté : 69€ ;
- Relais Marathon (par groupe de 4) : 120€ ;
- Semi-marathon Pegasus : 33€ ;
- 10 Km – Crédit Agricole Normandie : 20€ ;
- Rochambelle : 16€ répartis comme suit : 9€ TTC* d'inscription (dont 1,50€ de TVA) + 7€* de dons reversés à la lutte contre le cancer.

L'organisateur pourra proposer des réductions en cours d'année.

Le tarif réduit (Marathon : 53€ TTC* - Semi-marathon : 25€ TTC* - 10km : 14€ TTC*) s'applique aux :
- Inscriptions effectuées en équipe dans le respect de la règlementation de participation en équipe au Marathon de la Liberté 2024 ;
- Étudiants (pour en bénéficier, saisir le code avantage « ETUDIANT2024 », il vous sera demandé un justificatif de situation lors de l'inscription) ;
- Demandeurs d'emploi et personnes bénéficiant du RMI ou des allocations de solidarité spécifique (pour en bénéficier, saisir le code avantage « COURIR2024 », il vous sera demandé un justificatif de situation lors de l'inscription).

Le tarif FFA (Marathon de la Liberté : 65€ TTC* - Semi-marathon Pegasus : 31€ TTC* - 10km – Crédit Agricole Normandie : 18€ TTC*) s'applique aux licenciés FFA à jour de leur licence pour l'année en cours.

** Les tarifs d'inscriptions aux épreuves sont assujettis à une TVA au taux de 20%, sauf pour la partie don sur la Rochambelle. Ce don ne peut faire l'objet d'aucune déduction fiscale.*

Article 7 – Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement sur le site Internet marathondelaliberte.123go.fr à partir du 8 novembre 2023. Les inscriptions ferment, dans la limite des places disponibles (article 5), le 1er mai 2024 pour les inscriptions par équipe et le 29 mai 2024 pour les inscriptions individuelles. L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment (article 5).

Pour s'inscrire, tout concurrent doit posséder un compte en ligne sur le site internet marathondelaliberte.123go.fr. L'inscription se fait depuis le compte en ligne soit avec paiement sécurisé en euros (€), soit avec un code pour intégrer une équipe.
Pour être autorisé à participer, l'inscrit devra compléter son dossier avec le(s) justificatif(s)s nécessaire(s) (article 11). L'absence de fourniture des justificatifs, ou la fourniture d'un justificatif non conforme ne peuvent en aucun cas constituer un motif de remboursement.
L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement intervenant dans le processus de paiement en ligne. Toute réclamation devra être formulée directement auprès de la banque Crédit Agricole Normandie.
Les participants pourront vérifier leur inscription, transférer leur(s) justificatif(s), suivre l'état de leur dossier et modifier leurs coordonnées depuis leur compte en ligne sur le site internet marathondelaliberte.123go.fr.

Article 8 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant du RMI ou des allocations de solidarité spécifique (un document justifiant l'incapacité à participer sera demandé).
Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans à ce type de situation.

Il est expressément indiqué que les participants concourent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 9 – Dossard préférentiel

Barème pour demander un dossard préférentiel :

	Femmes	**Hommes**
Marathon de la Liberté	<3h30	<3h00
Semi-marathon Pegasus	<1h40	<1h25
10km – Crédit Agricole Normandie	<45min	<38min

Aucun dossard préférentiel ne sera délivré pour les autres épreuves.

Un participant ne sera autorisé à recevoir un dossard préférentiel qu'après validation par l'association de sa demande faite par courrier ou par mail avant le **1er mai 2024** et accompagnée d'un justificatif de résultat récent.

Article 10 - Plateau Elites

Les athlètes hommes et femmes classés de National 4 à International devront avoir intégré le plateau élite pour accéder aux grilles de primes sur le Marathon de la Liberté et le Semi-marathon Pegasus.

Un athlète ne sera autorisé à intégrer le plateau élite qu'après validation par le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté de sa demande faite par courrier ou par mail avant le **1er mai 2024** et accompagnée d'un justificatif de résultat récent.

La grille des primes est consultable sur demande par mail à elite@marathondelaliberte.fr.

Article 11 – Justificatif d'aptitude

Le Marathon de la Liberté applique le Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en vigueur pour les justificatifs.

Rochambelle uniquement pour les coureuses, Marathon de la Liberté, Relais Marathon, Semi-marathon Pegasus et 10 km – Crédit Agricole Normandie :

Extrait de la *Règlementation des Manifestations de Running 2024* applicable au 1er septembre 2023 *(et modifié par circulaire le 16 janvier 2024)* :
« **Pour les personnes mineures,** leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'attestation PPS (numéro), l'original ou la copie du certificat, l'attestation de santé ou l'original ou la copie du certificat pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans). »

Le COCL conservera une copie du justificatif d'aptitude quel que soit le document présenté.

Rochambelle
Il n'y a pas besoin de justificatif d'aptitude pour les marcheuses et PMR.

Participants étrangers
Extrait de la *Règlementation des Manifestations Hors Stade* applicable au 1er septembre 2024 :
« **Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les participants étrangers sont tenus de fournir une attestation PPS ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. »

Tous participants
L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.
L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Le justificatif d'aptitude devra être reçu au plus tard par le COCL :
- le **1er mai 2024** en cas d'option d'envoi du dossard à domicile, de retrait en magasin (article 12) ou d'inscription à la Rochambelle (coureuse)* ;
- le **12 mai 2024** en cas d'inscription en équipe ;
- le **31 mai 2024** pour les autres participants.

* *Les participantes à la Rochambelle en coureuses qui n'auront pas envoyé un justificatif valide pour le 1er mai 2024 pourront être automatiquement transférées en marcheuses sur décision de l'organisateur.*

Article 12 – Options

Envoi du dossard à domicile
L'envoi du dossard à domicile par la Poste est proposé aux participants du Marathon de la Liberté, du Semi-marathon Pegasus, du 10km – Crédit Agricole Normandie au tarif de 8,00€ TTC* ;
Cette option est disponible jusqu'au **1er mai 2024** et uniquement pour les envois en France Métropolitaine.
Le dossard sera envoyé uniquement pour les dossiers complets le 1er mai 2024 au plus tard (article 11).
Les dossards non envoyés seront à retirer dans les mêmes conditions que les autres retraits de dossards (article 14) et aucun remboursement de l'option ne sera effectué.
Les dossards sont envoyés au mois de mai à l'adresse postale indiquée dans le compte en ligne du participant.

Personnalisation de la médaille
Les participants au Marathon de la Liberté reçoivent une médaille à l'arrivée. La personnalisation de cette médaille leur est proposée au tarif de 10,00€ TTC*.
Ils recevront après l'évènement à l'adresse indiquée dans leur compte en ligne une plaque à coller sur leur médaille avec leur nom et le temps réel qu'ils ont réalisé.

Autres options
Toute option payante souscrite à l'inscription ne pourra être remboursée en cas de non-participation pour quel que motif que ce soit.

Concernant la souscription au Plan d'Entraînement « Objectif 1er Marathon », aucun remboursement partiel ou total ne sera accepté pour une absence partielle ou totale aux séances du programme.

* *Tarif assujetti à une TVA au taux de 20%.*

Article 13 - Sas de départ

Les zones de départ des épreuves sont organisées en sas.

- Rochambelle :
  - Coureuses
  - Personnes à Mobilité Réduite ou déficientes visuelles et leurs accompagnatrices (5 max)
  - Marcheuses
- 10km Crédit Agricole Normandie :
  - Elites et dossards préférentiels
  - Arrivée prévue en moins de : 40' ; 55' ; 1h05 et plus de 1h05 ;
- Semi-marathon Pegasus :
  - Elites et dossards préférentiels
  - Arrivée prévue en moins de : 1h30 ; 1h45 ; 2h00 et plus de 2h00 ;
- Marathon de la Liberté :
  - Elites et dossards préférentiels
  - Arrivée prévue en moins de : 3h00 ; 3h30 ; 4h00 et plus de 4h00 ;
- Relais Marathon :
  Départ du premier relayeur dans le sas des participants souhaitant réaliser le Marathon de la Liberté en plus de 4h00.

Hormis pour la Rochambelle (coureuse), chaque SAS est en accès libre au départ de la course.

Article 14 – Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité sur le village expo au parc des expositions de Caen le **vendredi 31 mai 2024 après-midi et le samedi 01 juin 2024**.

Il ne sera délivré aucun dossard le dimanche 02 juin 2024.

Pour les inscrits en équipe, si la Règlementation de participation en équipe au Marathon de la Liberté 2024 est respectée, le mode de retrait des dossards dépend de l'option choisie par le chef d'équipe dans cette même Règlementation. Il est de la responsabilité du chef d'équipe d'informer les membres de l'équipe du mode de retrait de leur dossard.
Pour le Relais Marathon, les dossards seront à retirer par un des relayeurs sur présentation d'une pièce d'identité. Le participant se verra remettre les 4 dossards d'identification des relayeurs, un dossard témoin intégrant la puce électronique ainsi qu'une ceinture porte-dossard qui sera à restituer à l'arrivée.
Hormis pour le retrait groupé par le chef d'équipe, pour tout dossard retiré par une tierce personne, cette dernière devra présenter sa pièce d'identité et la pièce d'identité de la personne pour laquelle le dossard est retiré (copie papier ou numérique acceptée).
La présentation de la pièce d'identité est obligatoire. Sans ce justificatif d'identité, aucun retrait de dossard ne sera possible et aucune tolérance ne sera faite.

Article 15 – Chronométrage

Marathon de la Liberté, Semi-marathon Pegasus et 10km Crédit Agricole Normandie

Le chronométrage est effectué avec un système de chronométrie électronique jetable collé au dossard. Ce système délivre à chaque participant son temps réel de course. Toutefois, le classement est établi sur le temps officiel et non sur le temps réel.
Ces épreuves ayant un Label FFA, leurs classements sont soumis à la validation d'Officiels de la FFA. Les réclamations sur les classements doivent donc, comme l'indique la règlementation FFA, être faites dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur place.

Relais Marathon
Le chronométrage est effectué avec un système de chronométrie électronique jetable collé au dossard témoin.
Chaque participant se verra remettre un dossard personnalisé. Un dossard témoin intégrant la puce électronique ainsi qu'une ceinture porte-dossard sera remis à chaque groupe. L'ordre des coureurs indiqué lors de l'inscription n'a pas d'importance et ne correspond pas obligatoirement à l'ordre des relais. Chaque participant doit par contre porter le dossard qui lui correspond car celui-ci permet son identification par l'organisation et par les secours.
Les tapis de chronométrage se situeront en entrée ou en sortie de zones de passage de relais. Il est obligatoire que chaque coureur du groupe soit passé sur le tapis de chronométrage qui le concerne pour que la performance du groupe soit enregistrée.

Rochambelle
Les participantes à la Rochambelle seront dotées d'un dossard sans puce de chronométrage. Une horloge sera disponible à l'arrivée pour connaître leur temps.

L'organisation décline toute responsabilité sur le fonctionnement du système de chronométrage électronique.

Article 16 – Dossard

Le dossard devra être porté tel qu'il est remis et ne doit pas être coupé, plié ou obstrué de quelque manière que ce soit. Le dossard doit être porté sur la poitrine de façon à être entièrement visible, il ne doit pas être rentré dans le short de l'athlète (extrait de la « règlementation running 2024 »). **Les participants qui ne porteront pas leur dossard bien visible seront disqualifiés et ne figureront pas dans le classement.**

Le dossard permet l'identification du participant. Il est utilisé par l'organisation pour indiquer certaines informations (épreuve, sexe) et pour établir les résultats de l'épreuve et par les secours en cas de nécessité pour l'identification du participant et pour contacter sa famille. Aucun dossard ne peut être porté par un autre participant que l'inscrit (article 8).

Article 17 – Assurances

Responsabilité civile
Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile.

Individuelle accident
Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement avec un contrat « Individuel Accident » et de faire mentionner sur l'attestation d'assurance « course pédestre sur route ».

Article 18 – Circulation sur le parcours

Les poussettes, bicyclettes, engins à roues et/ou motorisés et les animaux sont formellement interdits sur les parcours (hors joëlettes préalablement acceptées par l'organisation).
Seuls les véhicules de police, de gendarmerie, de secours, et ceux de l'organisation marqués de façon officielle et/ou ceux dont le chauffeur est muni d'une lettre d'accréditation officielle, sont autorisés à circuler sur le parcours de l'épreuve.
Les personnes non inscrites ou ne portant pas leur dossard ne sont pas autorisées à circuler sur le parcours de l'épreuve.

Article 19 – Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou à un poste de secours afin d'y remettre son dossard et d'être, s'il le souhaite, pris en charge par l'organisateur.

Article 20 – Handisports

Il n'y a pas de classement ni d'épreuve spécifique handisport organisé dans le cadre du Marathon de la Liberté.
En application stricte de la règlementation FFA, les personnes à mobilité réduite utilisant un fauteuil ne sont pas autorisées, pour des raisons de sécurité (parcours non adapté), à participer au Marathon de la Liberté, au Relais Marathon, au Semi-marathon Pegasus et au 10km – Crédit Agricole Normandie.
Cependant, pour tout souhait de participer en fauteuil, vous pouvez contacter l'organisation pour étudier ensemble la possibilité de votre participation.

Les personnes à mobilité réduite sont autorisées à participer à la Rochambelle uniquement si elles se placent dans le SAS mis à leur disposition au départ.

Sur autorisation délivrée par l'organisateur, des participants pourront courir en tractant une joëlette sur le Marathon de la Liberté, le Semi-marathon Pegasus et le 10km Crédit Agricole Normandie.
5 joëlettes sont autorisées sur chaque épreuve citée ci-dessus et celles-ci devront se positionner à l'arrière du peloton lors du départ. En cas d'accident provoqué par la présence de la joëlette sur les parcours, l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable et aucun dommage ou intérêt ne pourra lui être demandé.
Pour que les secours puissent prendre en charge rapidement la personne en joëlette, celle-ci devra également être inscrite et porter son dossard. Son inscription est offerte par l'organisateur.
Le participant en joëlette devra produire un certificat médical permettant de valider médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve (extrait de la « règlementation running 2024 »).

Article 21 – Développement durable et respect de l'environnement

Respectueux de son environnement, le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté s'engage en faveur du développement durable au travers du Marathon de la Liberté. La participation aux épreuves associées implique l'acceptation par le participant des actions mises en place.

Article 22 – Annulation et neutralisation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de neutraliser une ou plusieurs courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 23 - Droit à l'image

Tout participant autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que médias et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de l'événement du Marathon de la Liberté, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires

réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 24 – Données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation du Comité d'Organisation des Courants de la Liberté, les participants peuvent recevoir des propositions d'autres organisations, de sociétés ou de la FFA. Si les participants ne le souhaitent pas, ils doivent le signaler par écrit à l'organisation en indiquant : nom, prénom, adresse, course et adresse e-mail.

En s'inscrivant au sein d'une équipe, les participants acceptent la communication de leurs coordonnées au responsable d'équipe.

Article 25 : Acceptation du Règlement

L'inscription à l'une des épreuves du Marathon de la Liberté vaut acceptation du règlement.

Marathon de la Liberté
12 rue de la chapelle
14 000 CAEN
info@marathondelaliberte.fr

OFFICIAL RULES & REGULATIONS
D-DAY LANDINGS MARATHON

2024 edition

Article 1 – Organisation

The 37th edition of D-Day Landings marathon will be held from May 31th to 2nd, 2024. The Organising Committee of Les Courants de la Liberté (OCCL) is organising the D-Day Landings Marathon, under the authority of Caen Athletic Club (CAC), a member of the French Athletics Federation (FAF), the designated support club.

Article 2 – Race Schedule

The D-Day Landings Marathonorganises 6 races:

Friday 31 may 2024	*The Foulées de la Liberté* – 10am* et 2pm* à Caen
Saturday 01 june 2024	*The Rochambelle* – 7:00pm * à Caen
Sunday 02 june 2024	*10K – Crédit Agricole Normandie* - FAF Regional Label - 8h40* at Caen *Half-marathon Pegasus* - FAF National Label - 8h55* at Bénouville *D-Day Landings Marathon* - FAF National Label - 9h10* at Courseulles-sur-Mer *Relais Marathon* – 9 :10am* at Courseulles-sur-Mer (start in the "4 hrs")

* *Indicative schedule*

The Foulées de la Liberté is organised jointly with City of Caen's "Service des Sports" and is reserved for pupils of Caen's schools. Entries are directly handled by the City of Caen's "Service des Sports".

The Marathon, the Relais Marathon, the Half Marathon, the 10K and the Rochambelle for runners are all in accordance with the French Athletics Federation road running race rules.

The Relais Marathon follows the path of the D-Day Landings Marathon. The announced distances are not officially measured and can be changed.

- Relay 1: Courseulles-sur-Mer to Colleville-Montgomery (13.4km)
- Relay 2: Colleville-Montgomery to Blainville-sur-Orne (11.2km)
- Relay 3: Blainville-sur-Orne to Mathieu (7.8km)
- Relay 4: Mathieu to Caen (9.795 km)

Article 3 – Age categories

The races (except The Foulées de la Liberté) are open to both licensed and non-licensed participants, but they are subject to age limits:

- The D-Day landings Marathon is open to participants born on or before 2004
  Categories: Espoir, Senior et Master
- The Relais Marathon* is open to participants born on or before 2008
  Categories: Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master
- The Half Marathon Pegasus* is open to participants born on or before 2006
  Categories: Junior, Espoir, Senior et Master
- The 10K – Crédit Agricole Normandie* is open to participants born on or before 2008
  Categories: Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master
- La Rochambelle* is open to women only and to runners born on 2008 and walkers born on or before 2017.

The age categories will mean separate rankings for the Marathon, the Half Marathon, the 10K.

* *For any registration of a participant under age 18, the legal representative will have to certify to give the authorization to the minor to participate, by checking the corresponding box during the on-line registration.*

Article 4 – Time Limits

The participants have to complete the race distance within a time limit:

- The D-Day landings Marathon and the Relais Marathon are limited to 5h30 with the following split time limits:
    - 10K in less than 1h20;
    - 15K in less than 2h00;
    - 20K in less than 2h40;
    - 25K in less than 3h18;
    - 30K in less than 3h56;
    - 35K in less than 4h35;

- The Half Marathon Pegasus is limited to 2h30 with a maximum split time of 1h20 at the 10K and 2h00 at the 15K;

- The 10K Crédit Agricole Normandie is limited to 1h30 with a maximum split time of 30min at the 3K and 55min at the 6K;

- The Rochambelle does not have time limits.

Any competitor overtaken by the sweeper car is considered to be out of the race. This decision will be confirmed by a race official and will be symbolised by asking to remove the bib. Any competitor who is notified that he's out of the race will have to comply with the traffic regulations of the highway code and will be entirely responsible for his actions.

Article 5 – Entries Limit by race

Registrations are possible within the revisable limit of:
- 3,000 entries for the D-Day landings Marathon;
- 250 teams of 4 relay runners for the Relais Marathon (1,000 entries);
- 5,000 entries for the Half Marathon Pegasus;
- 5,000 entries for the 10K Crédit Agricole Normandie ;
- 7,500 entries for the Rochambelle.

The organiser reserves the right to close entries at any time.

Article 6 – Registration fees

Prices inclusive all of taxes* applicable for the different races:
- D-Day landings Marathon: €69;
- Relais Marathon *(Price by group)*: €120;
- Half Marathon Pegasus: €33;
- 10K Crédit Agricole Normandie: €20;
- Rochambelle: €16 distributed as follows : €9 incl. Taxes for registration + €7* of donations to charities involved in the fight against cancer;

The organizer can propose reductions during the year.

The reduced price (Marathon: €53 incl. taxes - Half marathon: €25 incl. taxes - 10 km: €14 incl. taxes) will be applied for:
- Team registrations in the respect of the Team participation rules 2024;
- Students (to benefit from it, the participant will have to enter the advantage code "ETUDIANT2024" and send a documentary evidence at the time of its registration);
- Job-seekers (to benefit from it, the participant will have to enter the advantage code "COURIR2024" and send a documentary evidence at the time of its registration).

FAF price (D-Day Landings Marathon: 65€ TTC* - Half-marathon Pegasus : 31€ TTC* - 10K – Crédit Agricole Normandie : 18€ TTC*) applies to FAF licence holders whose licence is up to date for the current year.

** Registration fees to the races are subjected to a VAT at 20 %, except for the donation part on La Rochambelle. This donation cannot be the object of any tax deduction.*

Article 7 – Registration

Registrations are only opened by Internet on the site marathondelaliberte.123go.fr from 8 November 2023. Registrations closes, subject to availability (article 5), on 1 May 2024 for team registrations and on 29 May 2024 for individual registrations. The organiser reserves the right to close entries at any time (article 5).

To register, all competitors have to possess an account on the website marathondelaliberte.123go.fr. The registration is made for the account with a securely payment in Euros (€) or with a team code. Once the registration is finalized, the participant sees it appearing on the homepage of his personal account. The registration will be complete after the validation of the mandatory document(s) (article 11). The absence of supply of mandatory documents, or the supplying of a non-valid document cannot be a motive of refund.

The organiser cannot be held responsible for any problems occurring during the online payment process. All claims must be addressed directly to the Crédit Agricole Normandie bank.

The participants can verify their registration, transfer their mandatory document, follow the state of their file and modify their address and phone number since their on-line account on the web site marathondelaliberte.123go.fr.

Article 8 – Entry

All entries are personal, definite and final and cannot be refunded for any reason, except for students and job-seekers (a document justifying the inability to participate will be requested).
Entries cannot be transferred for any reason. Any person passing his bib to another person will be held liable in the event of an accident occurring or being caused by that person during the race. The organisation declines all responsibility in the event of an accident relating to this type of situation.

It's expressly stated that the participants run entirely at their own risk.

Article 9 – Preferential bib

Runners can ask for a preferential bib if they have the following levels:

	Women	Men
D-Day landings Marathon	<3h30	<3h00
Half-marathon Pegasus	<1h40	<1h25
10K Crédit Agricole Normandie	<45min	<38min

There will be no preferential bib given for the other races.

Preferential bib can be obtained from the organizer after request, by post or by email, before **1 May 2024**. Any request has to be accompanied by a document proving a recent result.

Article 10 – Elite level

Males and female athletes ranked from National 4 to International must have joined the elite board to access the reward grids on Marathon de la Liberté and Semi-marathon Pegasus.

An athlete can be authorised by the organizer to participate at the elite level after request, by post or by email before **1 May 2024**. Any request has to be accompanied by a document proving a recent result.

The prize list is available by request at elite@marathondelaliberte.fr.

Article 11 – Proof of ability

The D-Day Landings Marathon apply the Regulation of the French Athletics Federation for mandatory documents.

Rochambelle only for Runners, D-Day landings Marathon, Relais Marathon, Half Marathon Pegasus and 10K Crédit Agricole Normandie:

Extract of the *"Réglementation des Manifestations Running 2024"* applicable from November 1st, 2023 *(and amended by circular on January 16th, 2024)*:
"Adult foreign participants have to supply a PPS certificate of less than 3 months which can be obtained at pps.athle.fr or a medical certificate of absence of contraindication in sport in competition, or athletics in competition or running in competition, dating at least from one year at the date of the race, even if they are holders of a license competition delivered by a federation affiliated to the IAAF. This medical certificate must be drafted in French language, dated, signed and allow the authentification of the doctor, whether or not he's established in France. If it is not written in French language, a translation in French must be supplied."

The OCCL will keep a copy of any document download as proof of ability.

Rochambelle
There is no need to bring a proof of ability for Rochambelle's walkers and PRM and visually impaired.

Every participant
The organizer, who is in possession of a valid proof of ability, declines all responsibility in the event of an accident or breakdown resulting from the participant's ill health.
The organizer is not obliged to verify the authenticity of documents provided as proof of ability and cannot under any circumstances be held liable in the event of a falsification of these documents.

Proofs of ability have to be received by the organiser no later than:
- **1 May 2024** in case of option for sending bib at home, pick up on shop (article 12) or registration to the Rochambelle as runner*;
- **12 May 2024** in case of team registration;
- **May 31th, 2024** for other participants.

* *Participants in the Rochambelle as runner who will not have sent a valid proof of ability by 1 May 2023 can be transferred as walker by decision of the OCCL.*

Article 12 – Options

Bib sent home
Participants registered to the D-Day landings Marathon, the Half Marathon Pegasus or the 10K Crédit Agricole Normandie with a French address can have their bib sent home by Post for the price of €8.00 incl. taxes*. This option is available until **1 May 2024** for Metropolitan France only.
Bib will be send only for the complete files on 1 May 2024 at the latest (article 11). Not sent bibs will have to be remove in the same conditions as the other withdrawals of bibs (article 14) and no refund of the option can be made.
Bibs will be send from in May at the address indicated in the on-line account of the participant.

Customization of the medal
Participants to the D-Day landings Marathon receive a medal on arrival. The customization of this medal is proposed for the price of €10.00 incl. taxes*.
They will receive after the event at the address indicated in their on-line account a patch to be stuck on their medal with their name and the official time they realized.

Other options
Any paid option subscribed during registration will not be reimbursed in the event of non-participation for any reason whatsoever.
With regard to the "Objective 1st Marathon" Training Plan, no partial or total reimbursement will be accepted for partial or total absence from the programme sessions.

* *Price subjected to a VAT at 20 %*

Article 13 – Starting areas

Starting lines of the races are organized in areas:

- Rochambelle:
  - Runners
  - Person with reduced mobility or visually impaired and their companions (5 maximum)
  - Walkers
- 10K Crédit Agricole Normandie:
  - Elite level and preferential bibs
  - Arrival planned by the participant within: 40'; 55'; 1h05 and more than 1h05;
- Half Marathon Pegasus:
  - Elite level and preferential bibs
  - Arrival planned by the participant within: 1hr 30'; 1hr 45'; 2h and more than 2h;
- D-Day landings Marathon:
  - Elite level and preferential bibs
  - Arrival planned by the participant within: 3h; 3h30; 4h and more than 4h;
- Relais Marathon:
  The first relay runner starts in the starting area of participants wanting to finish the D-Day Landings Marathon in more than 4h.

Except for Rochambelle (runner), each starting areas is in free access at the start of the race.

Article 14 – Collection of bibs

Bibs are to be collected, upon presentation of an ID, in the withdrawal space in the village expo at the Parc Expo in Caen on **Friday, 31 May 2024 and Saturday, 1 June 2024**.

For team registrations, if the Team participation rules 2024 are respected, the type of withdrawal of bibs depends on the option chosen by the team leader in the same Rules. The team leader has the responsibility to inform the members of the team of the mode of withdrawal of their bibs.

For the Relais Marathon, bibs are to be collected by a team representative upon presentation of an original ID. The participant will see handing 4 bibs of identification of the relay runners, and a bib for the timing as well as a belt to attach this timing bib which will be to give back on arrival.

Except for withdrawal grouped by the team leader, for all bibs collected by a third person, the latter must provide an ID and a photocopy of the ID of the person for whom he or she is collecting the bib.
It is mandatory to present an identity document. Without proof of identity, no bib can be collected and no tolerances will be shown.

Article 15 – Timing

D-Day landings Marathon / Half Marathon Pegasus / 10K – Crédit Agricole Normandie
Timing is carried out using a disposable electronic timing system that is attached to the bib. The system issues each participant with his real race time, no matter the wait at the start. However, the ranking is established using the official time and not the real time.

These races having a FAF Label, their rankings are submitted to the validation of FAF Officials. The complaints on rankings must, as indicates it the FAF regulations, be made within 30min after display of results on site.

Relais Marathon
Timing is carried out using a disposable electronic timing system that is attached to the timing bib. Each participant will have a personalized bib and the group will have a timing bib with the chip as well as a belt to attach this timing bib.
Each relay runner will have a personalized bib with his name. Runners' order indicated at the registration is not important and does not necessarily correspond to the order of relay. On the other hand, every participant has to carry the bib which corresponds to him because this one allows his identification by the organization and by the medical team.
The timing carpet will range input or output relay traffic areas. It is mandatory that each relay runner have passed the timing carpet regards to the performance of the group is registered.

Rochambelle
Participants to the Rochambelle will have a bib without chip. A clock will be available at the finish to keep track of their time.

The organisation declines all responsibility for the electronic timing system's functioning.

Article 16 – Bib

The bib must be worn as issued and must not be cut, folded or obstructed in any way. The bib be worn on the chest so that it is fully visible and must not be tucked into the athlete's shorts (extract from the "running regulations 2024"). **Participants who do not wear their bib clearly visible will be disqualified and will not appear in the ranking.**

The bib number allows the identification of the participant. The bib is used by organization to indicate several information (race, gender) and the established results of the race and by the medical team in case of necessity for the identification of the participant and to contact his family. No bib can be used by someone else than the registered person.

Article 17 – Insurrance

Civil liability
In accordance with the law, the organiser has taken out an insurance policy that covers the consequences of its civil liability.

Individual accident
Licensed participants benefit from the guarantees granted to them by the insurance related to their licence. It is the responsibility of non-licensed participants to insure themselves personally with an 'Individual Accident' policy and to ensure that "road race" is mentioned on the insurance certificate.

Article 18 – Traffic on the race route

Pushchairs, bicycles, wheeled* and/or motorised vehicles and animals are all strictly prohibited on the race route (except single-wheeled chairs previously accepted by the organizer).
Only police, rescue service and organiser's vehicles that are officially marked and/or vehicles driven by a person carrying an official letter of accreditation are authorised to drive on the race route.
The unregistered people or not carrying their bib are not authorized to circulate on the race route.

Article 19 – Give up

Every participant wishing to give up will have to present himself to the feeding station or to the aid station to give his bib and be, if he wishes, taken care by the organizer.

Article 20 – Disable sport

There are no specific disabled sport races organised as part of D-Day Landings Marathon.
According to the FAF regulation, wheelchair users are not authorised, for safety reasons, to participate in the D-Day landings Marathon, the Relais Marathon, the Half Marathon Pegasus or the 10k Crédit Agricole Normandie.
However, if you would like to take part in the event in a wheelchair, you can contact the organiser to discuss the possibility of doing so.

Disabled people are only authorised to participate in the Rochambelle if they position themselves in the area assigned to them at the start. A disable people can be accompanied by five people maximum.

On an exceptional basis, and only following an authorisation issued by the organiser, a participant will be able to run pulling a single-wheeled chair in the D-Day Landings Marathon, the Half Marathon Pegasus and the 10K Crédit Agricole Normandie.
5 single-wheeled chairs are allowed on each race and they must position themselves at the back of the pack at the start. In the event of accident caused by the presence of a single-wheeled chair on the route, the organiser will not be held responsible under any circumstances and no damages can be claimed from the organiser.
So that the medical team can take care quickly of the person in the single-wheeled, this one will have to be also registered and carry his or her bib. His registration is offered by the organizer.
The participant in the single-wheeled chair must complete his registration with a medical certificate confirming that the person can, without any particular difficulty, take part in the duration and weather conditions of the event (extract from the "running regulations 2024 ").

Article 21 – Sustainable development and environmental respect

Respectful of its environment, the organization committee of the Courants de la Liberté is committed in sustainable development through the D-Day Landings Marathon. Participation in related events constitutes acceptance of participant for actions implemented.

Article 22 – Cancellation and neutralization

In case of extreme circumstances, a natural catastrophe, climatic conditions, sanitary conditions, or any other circumstances, particularly those putting the safety of competitors in danger, the organiser reserves the right to cancel or neutralize one or several of the races without the competitors being able to claim any refund whatsoever.

Article 23 – Image rights

All participants authorise the organisation as well as its beneficiaries, such as the media and partners, to use still or audio-visual images taken at D-Day Landings Marathon without financial compensation, on all media including promotional and advertising material created and distributed around the world and for the longest duration provided for by the law, regulations and treaties in force, including for any possible extension which could be added to this duration.

Article 24 – Personal details

In accordance with the accordance with the French Data Protection Act no. 78-17 of 6 th January 1978, participants have the right to access and rectify data that concerns them. Participants may receive propositions from other organisations, companies or the FAF through the Organising Committee of Les

Courants de le Liberté. If the participants do not want this to happen, they must tell the organisation in writing indicating their full name, address, and race and bib number.

By registering in a team, participants accept the communication of their address, e-mail address and phone number to the team leader.

Article 25 - Acceptance of the Regulation

Entering one of the races of the D-Day Landings Marathon implies your acceptance of these rules and regulations.